

Déposer sa thèse d'exercice ou son mémoire électronique à la BU Santé

- ➔ Une fois votre thèse d'exercice validée par le jury, trois semaines avant votre soutenance, le dépôt électronique* s'effectue au bureau de renseignements situé au niveau 5 de la BU**, par clé USB.
- ➔ Pour les mémoires d'orthophonie, d'orthoptie et de sages-femmes, le dépôt se fait après soutenance et prise en compte des demandes de corrections du jury.
- ➔ L'exemplaire papier sera remis à la Scolarité ou au Secrétariat de l'école, par vos soins.
- ➔ Après la soutenance, en cas de demande de modification par le jury, une version Pdf corrigée doit être fournie à la bibliothèque.

* Pas de dépôt électronique pour les DU-DIU.

** Attention : pas de dépôt, 30 mn avant la fermeture de la bibliothèque.

1. Dépôt

- ➔ Votre thèse d'exercice/mémoire doit être complet(e) (avec page de titre, résumé, mots-clés) en deux fichiers non protégés :
 - le texte intégral au format source (.doc, .docx ou .odt)
 - le texte intégral au format PDF.
- ➔ Vous remplirez et signerez deux formulaires :
 - contrat de diffusion (autorisation de la mise en ligne et diffusion sur Internet de votre thèse/mémoire)
 - attestation de conformité de la version électronique avec la version imprimée.

2. Remise de l'attestation de dépôt

- ➔ Ce document vous sera remis par la BU suite au dépôt de votre thèse d'exercice/mémoire après vérification de votre compte lecteur. Vous devrez le transmettre à la scolarité/école dont vous dépendez. Il vous permettra de retirer votre diplôme ou de compléter votre dossier en vue de la soutenance.

Conseils pratiques

- Respectez les droits d'auteur (droit de citation, attention au plagiat) : en cas de poursuites, vous êtes seul responsable du contenu de votre document. Vous trouverez des informations concernant le droit d'auteur et le plagiat sur le site de l'Université.
- Vous pouvez demander un report de la date de mise en ligne : en cas de publication en cours, brevets...
- Attention aux adresses et remerciements personnels que vous mettrez en ligne.

Document mis à jour le 16/08/18

Personnes référentes à la BU Santé

Annie Brisson - Tél. : 02 53 48 47 16 - Séverine Pascal - Tél. : 02 53 48 47 06

Marie-Christine Lefort - Tél. : 02 53 48 47 18

Mél : Bu-sante-these@univ-nantes.fr

www.bu.univ-nantes.fr

